



Février 2023

Informations municipales **04 74 02 02 02**

<http://www.rivolet.f>

< Mardi : 7h30 – 12h > < Jeudi : 16h – 19h > < Vendredi : 10h – 12h30 >

« Février est de tous les mois le plus court et le plus matois * ».

* Se dit d'une personne qui a de la ruse sous des dehors de bonhomie.

► dans le bulletin ce mois-ci

Mot de Madame le Maire	1
Secrétariat	2
Conseil municipal	2
Centre communal d'action social	2
Permanences "Rivolet Infos Accueil Numérique"	2
PLUiH	2
Réunion avec les associations	3
Permaculture	3
Enquête statistique sur les ressources et les conditions de vie - INSEE	3
Collège Maurice Utrillo	4
Inscriptions rentrée scolaire 2023-2024	4
Sou des écoles	4
L'espace info énergie du Rhône	5
La classe en 8	5
A.S.L. - Randonnée mensuelle	5
Association Hippotoufer - Stages de cirque	5
Qui suis-je?	6

Dates à retenir

02 et 16/02 : Permanences « Rivolet Infos Accueil Numérique »
03/02 : Vente de gâteaux – Sou des écoles
06 au 10/02 : Stages de cirque pour enfants – Hippotoufer
07/02 : Réunion avec les associations
08 et 22/02 : Permanence – « Espace info-énergie du Rhône » - Villefranche
12/02 : Concours de belote – Classe en 8
23/02 : Conseil municipal
24/02 : Défilé du carnaval – vente de crêpes – Sou des écoles
25/02 : Repas des personnes âgées - CCAS
26/02 : Randonnée mensuelle – ASL
25/03 : Course aux œufs – Sou des écoles



MAIRIE

Mot de Madame le Maire – « Propriétaire d'un animal de compagnie »

La détention d'un chien est un droit, elle demeure conditionnée au fait que ce dernier ne cause aucun dégât au bien ou au voisinage, qu'il soit matériel ou sonore ¹.

Les propriétaires de chiens sont tenus de ramasser les déjections de leur animal, qui sont interdites pour des raisons d'hygiène sur les trottoirs, dans les espaces verts publics, sur la voie

publique et dans les espaces de jeux pour enfants ². En cas de non-respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention.

Il est strictement interdit pour un propriétaire de chien de laisser divaguer son animal.

Est considéré comme divaguant dans les situations suivantes :

- Il n'est plus sous la surveillance effective de son maître.
- Il se trouve hors de portée de voix de son maître, ou de tout instrument sonore permettant son rappel.
- Il est éloigné à plus de 100 mètres de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable.

(1) L'arrêté Préfectoral N°2015-200 du 27 juillet 2015 relatif à la lutte contre le bruit.

Section 5 : Propriétés privées

Article 12 : Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage, ceci de jour comme de nuit.

(2) Les enfants de l'école pratiquent la lutte dans la partie enherbée côté gauche de l'aire de loisirs. Il est inconfortable pour eux de se retrouver à pratiquer ce sport au milieu des déjections canines. Des panneaux explicatifs seront très prochainement installés sur cet espace.

Secrétariat

Nous vous rappelons les **horaires d'ouverture au public**, consultable sur le site internet de la commune de Rivolet : <http://www.rivolet.fr>

- **Mardi de 7h30 à 12h**
- **Jeudi de 16h à 19h**
- **Vendredi de 10h à 12h30**

Conseil municipal

Le Conseil municipal se déroulera **le jeudi 23 février à 19h30** dans la salle de réunion de la mairie.

Centre Communal d'Action Sociale

Le **repas des anciens** se déroulera **le samedi 25 février à 12h** dans la salle des fêtes de Rivolet.

Permanences « Rivolet Infos Accueil Numérique »

Les habitants de la commune ont la possibilité de se rendre en mairie pour être accompagnés et aidés dans leurs démarches administratives.

En effet, il est possible de rencontrer parfois des difficultés administratives et d'avoir besoin d'informations pour la gestion de différents dossiers. C'est dans ce cadre que la mairie propose une permanence ouverte à toute personne intéressée.

Ce mois de février, les permanences auront lieu, sur rendez-vous, **les jeudis 2 et 16 février, de 18h à 19h en mairie de Rivolet.**

Pour prendre rendez-vous, merci de contacter le secrétariat de mairie au 04 74 02 02 02.

PLUiH (Plan Local d'Urbanisme intercommunal et de l'Habitat)

Dans le cadre de l'élaboration du PLUiH, une exposition de panneaux explicatifs est installée à la mairie de Rivolet. Ces kakémonos vous expliquent ce qu'est le PLUiH et vous apportent des éléments de contexte, de diagnostic et de présentation du P.A.D.D. (Plan d'Aménagement et de Développement Durable).

Par ailleurs, vous trouverez une information générale sur le site de la CAVBS et sur ses supports de communication.

Réunion avec les associations

Nous proposons aux responsables des associations rivoliennes une rencontre **le mardi 7 février à 20h dans la salle de la mairie**. Ce sera l'occasion d'aborder les points suivants :

- Activités, manifestations des associations, réalisées ou à venir,
- Gestion des salles communales : point sur le planning, les tarifs et les conditions d'utilisation,
- Mutualisation de matériel entre les associations,
- Avancée des projets municipaux : l'aménagement de l'aire de loisirs, la maison de centre bourg - consultation et recensement des besoins des associations sur ces projets,
- Organisation éventuelle d'un évènement commun (fête du village) avec la participation des associations,
- Choix ensemble la prochaine date de réunion au mois de juin.

Un petit pot de l'amitié clôturera cette rencontre.

Permaculture

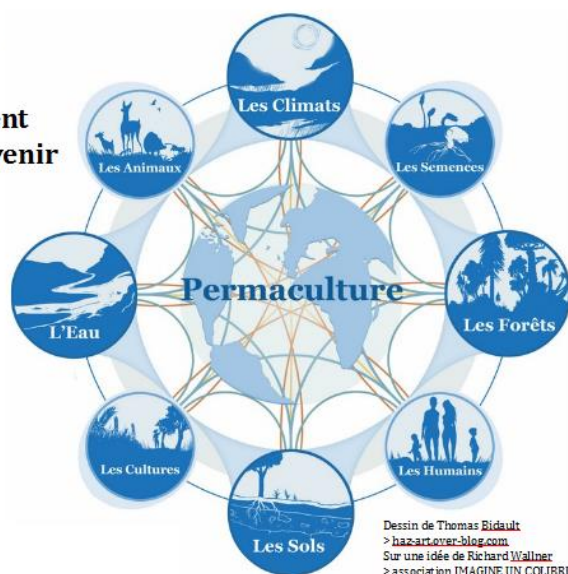
Définition : Richard Wallner

La permaculture véhicule, aussi et surtout, une éthique : prendre soin des hommes... prendre soin de la terre... partager équitablement... La permaculture est une somme de « bons sens » tirés aussi bien du fonctionnement des écosystèmes naturels que des leçons prises par les anciens et des approches "modernes". Elle entraîne nos esprits à l'observation, aux réajustements, à la responsabilité dans le temps, pour soi et pour les autres et bien sûr à la coopération. Elle invite à cultiver en permanence son espace extérieur aussi bien qu'intérieur pour s'adapter au vivant sans cesse en évolution.

La permaculture n'étant pas limitée à la conception de systèmes agricoles, et n'étant pas non plus dans ce domaine définie par un lot de techniques agricoles qui lui seraient propres, elle doit être comprise avant tout comme un mode de réflexion interrogeant la relation des êtres humains avec leur planète (et ses occupants) afin de trouver de façon concrète, jusque dans leurs pratiques quotidiennes, comment rendre cohérente leur vie sur terre au regard des enjeux globaux du milieu dans lequel ils vivent.

La démarche permaculturelle est une démarche créative qui en ce sens n'a aucune limite technique, aucun carcan technique.

Démarche de réflexion et d'aménagement en vue d'un avenir durable



Enquête statistique sur les ressources et les conditions de vie par l'INSEE

Entre février et avril 2023, l'Insee réalise une enquête sur les ressources et les conditions de vie des ménages.

Inscrite dans un dispositif statistique européen, cette enquête aborde des thèmes variés : les ressources et les charges des ménages, les conditions de logement, l'emploi, la formation, ou bien encore la santé, le bien-être et la participation à la vie sociale et culturelle.

Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Certains ont même déjà participé aux collectes précédentes et connaissent bien le dispositif, car cette enquête se déroule sur plusieurs interrogations. Si vous faites partie des ménages enquêtés, vous recevrez une lettre-avis et un enquêteur de l'Insee prendra contact pour obtenir un rendez-vous. Si la situation sanitaire le permet, il se présentera chez vous muni d'une carte officielle et l'entretien se déroulera en face-à-face.

Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.

Collège Maurice Utrillo

Message de Madame Nathalie DELVA, pour le Bureau de l'Amicale des Personnels du collège Maurice Utrillo

« Le vendredi 2 juin 2023, le collège Maurice Utrillo à LIMAS fête ses 50 ans !

Vous avez été **élève** à Utrillo ? Vous avez **travaillé** à Utrillo en tant que personnel éducatif ou personnel administratif ou personnel d'entretien ou encore personnel médico-social ? A l'occasion des 50 ans du collège, nous recueillons vos anecdotes et **témoignages** sur votre passage dans cet établissement. Choisissez la forme que vous voulez : par écrit, par audio ou par vidéo, votre témoignage sera exposé lors de la fête du vendredi 2 juin. Vous avez des **photos** de classe, de voyages scolaires ou autres ? Faites-nous parvenir une copie pour une magnifique expo vintage !

Contactez-nous par téléphone au 0474680781, indiquez vos coordonnées et nous vous rappellerons ou **par mail** à l'adresse suivante : **collegeutrillolimas@gmail.com**

Que vous souhaitiez témoigner ou non, nous vous attendons nombreux le **vendredi 2 juin 2023** après 16h30 pour vous offrir une plongée dans vos souvenirs. (Programme détaillé dans les prochains mois.) N'hésitez pas à **partager** largement cette information ! »



ECOLE

Inscriptions – Rentrée scolaire 2023-2024

Pour les enfants qui feront leur 1^{ère} rentrée scolaire au mois de septembre 2023, nous remercions les parents de prendre contact avec Monsieur Boris THOMAS, Directeur de l'École au 04 74 67 43 71, ou par mail : ce.0691105b@ac-lyon.fr

Sou des Ecoles

- Vente de gâteaux

Le Sou des Ecoles organise **le vendredi 3 février**, une vente de gâteaux dans la cour de l'école, dès 16h15. Ouverte à tous. Vente au profit des projets de l'école. 1 € la part.

- Défilé du Carnaval et vente de crêpes

Le traditionnel défilé déguisé dans le village se déroulera **le vendredi 24 février** et sera suivi par une vente de crêpes au profit du Sou des Ecoles.

- La course aux Œufs

Réservez votre date pour ce moment inoubliable à travers champs et bois, en famille ou entre amis. Venez participer à notre célèbre chasse **le samedi 25 mars**. Plusieurs parcours disponibles. A l'issue de votre cueillette vous pourrez profiter des jeux, stands et restaurations dans la cour de l'école.



ENVIRONNEMENT

L'espace info->Energie du Rhône

Cet espace renseigne gratuitement les particuliers et les maîtres d'ouvrage sur toutes les questions liées à l'énergie.

Un conseiller indépendant de tout fabricant de matériel ou fournisseur d'énergie vous accompagne gratuitement dans vos démarches : Aides financières, conceptions techniques, hiérarchisation des travaux. **Sur RDV au 04 37 48 25 90**

Les permanences de février ont lieu **les mercredis 8 et 22 février de 9h30 à 16h30** à l'adresse suivante : **13 rue Claude Bernard - 69400 Villefranche-sur-Saône**

Des informations sont également disponibles sur le site internet suivant : www.infoenergie69-grandlyon.org/particuliers/



ASSOCIATIONS

La classe en 8

La classe en 8 organise **le dimanche 12 février** son concours de belote coincée à 14h dans la salle des fêtes de Rivolet : 1^{er} prix : 2 jambons / 2^{ème} : 2 épaules puis cochons détaillés.

Tarif : 15 €. Toutes les doublettes sont primées. Venez nombreux.

ASL – Randonnée mensuelle

La prochaine randonnée mensuelle aura lieu **le dimanche 26 février** (4^{ème} dimanche du mois).

Départ à 9 heures, place Auderville.

Durée : environ 3 heures

Association Hippotoufer – Stages de cirque enfants

L'association Hippotoufer et l'association Sueno Del Arte proposent aux enfants de venir (re)découvrir différentes disciplines des arts du cirque (jonglerie, acrobaties et portés, équilibre sur objets et jeu d'acteur) à la salle des fêtes de Rivolet pendant les vacances d'hiver **du 6 au 10 février 2023**.

Tarifs :

– Stage 4 à 6 ans : du lundi au vendredi de 16h05 à 17h35 : 44€

– Stage 7 ans et plus : du lundi au vendredi de 13h30 à 16h : 60€

Pour les fratries, réduction de 10%

+ Adhésion Hippotoufer 1€ pour les enfants

Suite à de nombreux désistements de dernière minute lors des précédents stages, et à notre équilibre financier au plus juste, nous comptons sur vous pour nous prévenir à l'avance (au moins 1 semaine) en cas désistement ou pour payer le stage malgré tout.

Renseignements et inscriptions par mail à cette adresse : suenodelarte@gmail.com ; par téléphone au 07 52 03 93 43 ; ou sur le site : <https://dindesfolles.com/>

La Mairie de RIVOLET

Bravo à toutes celles et ceux qui ont répondu et trouvé la perle rare de janvier qui était le rouge gorge bien sûr !

Qui suis-je ?

Entre chien et loup, perché sur le haut d'un arbre je chante. Un son grave et puissant. J'attends une réponse. Parfois, elle arrive des bois situés sur les hauteurs du village, parfois de la carrière ou du parc du château de Montmelas. Lorsque le temps est froid et sec, vous pouvez apercevoir ma silhouette silencieuse qui traverse la vallée. Mes deux aigrettes peignent la nuit. Mes gros yeux orange observent tout ce qui se passe en-dessous. Je suis le plus grand et le plus fort des oiseaux nocturnes.

Vous avez la réponse ?

Envoyez-la à l'adresse de la mairie : rivolet.mairie@orange.fr